

Fiche de poste de Directrice et Directeur de CIO

En intérim, temps complet

Année scolaire 2021-2022

S.A.I.I.O.

Missions spécifiques du DCIO

Extrait de la circulaire n° 2017-079 du 28 avril 2017 relative aux missions des psychologues de l'éducation nationale (BO n°18 du 4 mai 2017)

- **En tant que responsable, animateur d'équipes et gestionnaire des CIO, le DCIO**
 - Initie et anime les travaux d'élaboration des projets de centre
 - Organise l'activité de l'équipe du CIO pour la mise en œuvre des actions et des interventions prévues, permet l'analyse des situations et aménage l'accueil du public ainsi que les actions en faveur des élèves et des familles
 - Assure le pilotage du CIO dans le cadre fixé par les autorités académiques et prévoit les dépenses nécessaires dans le suivi de la mise en œuvre du budget du CIO
 - Assure les relations fonctionnelles avec les collectivités partenaires
 - Contribue à l'évaluation du travail, à l'accompagnement du développement professionnel et favorise l'accès des personnels aux actions de formation continue
 - Favorise la réflexion sur des thématiques intéressant l'activité des psychologues de l'éducation nationale et du CIO
- **En tant qu'animateur au sein du bassin d'éducation et de formation, le DCIO**
 - Produit des analyses sur le fonctionnement du système éducatif et assure la mission d'observatoire du bassin, notamment le suivi des cohortes
 - Contribue à l'animation des groupes de travail dans le champ de l'éducation et de l'orientation
 - Apporte un concours, conçoit, met en place ou anime des actions de formation en direction des acteurs locaux du système éducatif
 - Participe à des actions d'information en direction des publics scolaires, des étudiants et des familles
 - Concourt à des actions visant au rapprochement entre École et monde économique et professionnel en organisant en tant que de besoin l'action du CIO à cet effet
 - Contribue à la mise en œuvre au niveau local de la politique définie par l'État et la région pour le SPRO et la lutte contre le décrochage scolaire, conformément aux termes de l'accord-cadre du 28 novembre 2014 et des conventions types nationales qui lui sont annexées
 - Exerce, le cas échéant, les fonctions de coordonnateur de bassin

- **En tant que personne ressource, représentant et expert du système éducatif, le DCIO**
 - Participe aux différentes instances réglementaires de l'éducation nationale telles que commissions d'appel, commissions d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA), commission de préparation à l'affectation, notamment pour les publics ayant des difficultés spécifiques
 - Favorise le travail de coordination entre PsyEN des deux spécialités, en particulier pour faciliter les transitions entre cycles et dans la liaison école/collège
 - Etablit des liens suivis avec l'ensemble des établissements du district, notamment au sein du réseau Foquale et, autant que possible, représente localement le CIO au sein des conseils d'administration des EPLE
 - Assure un travail de liaison avec les instances partenariales de l'éducation nationale avec lesquelles les situations des adolescents sont examinées (services éducatifs, services médico-sociaux, associations de parents, missions locales, etc., notamment dans le cadre du travail avec les PSAD dont les DCIO sont copilotes)
 - Participe, si nécessaire, aux réunions interinstitutionnelles en tant que responsable de structure contribuant au SPRO
 - Participe, voire coordonne, les travaux des observatoires de district

Type de contrat

- Quotité : à temps complet (1 607 heures annuelles) ;

Conditions du poste

- Etre psychologue de l'Education nationale titulaire
- Poste à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2021 :
 - Au CIO de Jonzac (17)
 - Au CIO de la Rochelle (17)
 - Au CIO de Niort (79)

Modalités de recrutement

1. Dossier (lettre de motivation et CV) ;
2. Entretien au SAIIO en présence du CSAIO et de l'IEN-IO du département

La lettre de motivation et le CV sont à adresser au saiio@ac-poitiers.fr, copie à mvt2021@ac-poitiers.fr pour le mercredi 28 avril 2021.

Les candidats retenus sur dossier seront invités en entretien entre le mercredi 5 mai et le mercredi 19 mai 2021 au rectorat de Poitiers. La date et l'horaire seront indiqués sur l'invitation à l'entretien.